



BAREME DES HONORAIRES

VENTE

Tous biens immobiliers **5% TTC**

Ou forfait négocié

Honoraires de transaction à charge **VENDEUR** ou à charge de l'acquéreur sur mention particulière

Honoraire d'estimation : 150€ TTC -GRATUIT SI MANDAT

LOCATION

Habitation :

Frais de visite, constitution du dossier, rédaction du bail et Etat des lieux : 60% TTC du loyer charges comprises

La part locataire des honoraires de location sera plafonnée à 10€ TTC/m² de surface habitable pour les frais de visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail et de 3€/m² de surface habitable pour la réalisation de l'état des lieux.

Ou forfait négocié

Honoraires à charge du locataire et du propriétaire

Locaux Commerciaux ou professionnels :

Honoraires : 1,5 mois de loyer HT Hors charges

A charge du preneur.

GESTION

Honoraires de gestion courante (sur les encaissements)..... **5 % HT**
Assurance Garantie des Loyers Impayés (sur les encaissements)..... **2,7 % TTC***

A charge du bailleur

Ou forfait négocié.

SARL AGENCE DE L'OLIVIER - Capital 7480 Euros-

18, avenue Jean Lebas – 13800 ISTRES

Tel 04 90 57 38 51

RCS Salon de Provence 823397476

Carte Professionnelle Gestion Transaction n°1310 2016 000 015 392 délivrée par la CCI Marseille Provence

Garant : SOCAF – 26, avenue de Suffren – 75015 PARIS

Site internet : www.agencedelolivier-immo.com

Email : contact@agencedelolivier-immo.com